



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale du 11 octobre 2018

Déclaration liminaire

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Le SNPC/FO demande des explications suite aux propos tenus par le Major-Général (MG) de la gendarmerie le mois dernier lors de son audition auprès de la commission des finances. En effet, ce jour-là, le MG affichait clairement la volonté de la DGGN d'externaliser les Centres de Soutien Automobile de la Gendarmerie (CSAG) à l'instar de ce qui a été fait à La Poste. Cette annonce a sidéré l'ensemble des collègues en poste au sein des CSAG. Elle marque également le peu de considération de la hiérarchie vis à vis de ses agents, des « mécanos » qui œuvrent tous les jours pour tenir à flot un parc automobile vieillissant, pour ne pas dire délabré.

Ces agents méritent certainement plus de respect et plus de considération eu égard aux services qu'ils rendent quotidiennement aux unités opérationnelles de la gendarmerie. Le ministère peine à recruter dans les ateliers ? Pour pallier cette réalité, il suffit de rendre la filière technique plus attractive. Pour cela, le SNPC/FO demande la relance d'embauche d'ouvriers de l'Etat. Il faut également en parallèle libérer des postes à responsabilités pour les

adjoints techniques au sein des garages. On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre...

Le SNPC/FO demande également des réponses claires sur l'avenir de la chaîne logistique de la gendarmerie avec l'arrivée de LOG-SI. Que vont devenir nos BSO ? En créant un « amazon » au COMSOPGN Le Blanc, vous ne nous ferez jamais croire que la disparition des échelons intermédiaires, régionaux et départementaux n'est pas à terme programmée.

En tout cas les collègues, civils et militaires, n'en croient pas un mot !

Quelles seront les prochaines attaques ?

Le SNPC/FO exige, une fois de plus, d'être avisé systématiquement en amont des projets ou études. Cela évitera de les découvrir au hasard de lectures ou d'émissions télé.

C'est, là aussi, une histoire de respect et de considération vis à vis des représentants du personnel.

Qu'en est-il de la deuxième ventilation NBI annoncée au 1er janvier 2019 et tant attendue par les personnels civils de la gendarmerie ? Nos collègues vont-ils, enfin, être récompensés à hauteur de leurs efforts et de leurs responsabilités ? Notre périmètre va-t-il enfin devenir attractif ? Pas si sûr... Ne pas obtenir cette deuxième ventilation NBI serait une trahison de la part de l'administration à l'égard des personnels civils. Déjà que nous étions logés à la cave dans ce ministère, maintenant nous serons aux oubliettes. Le SNPC/FO demande également des garanties à ce sujet. Si la gendarmerie avait traité ce problème dès 2010, nous ne serions pas dans cette situation et les personnels civils seraient récompensés au même titre que leurs collègues des périmètres police et préfecture toujours et encore mieux lotis. Cette rupture d'égalité est intolérable !

Depuis plus d'un an, le président de la République, le premier ministre et le gouvernement accumulent les mesures régressives et mettent en œuvre une politique d'austérité pour le plus grand nombre, satisfaisant ainsi les vœux d'une minorité tournée vers une société de profit qui considère le service public comme une charge financière inutile.

Action Publique 2022 en est l'exemple. Il suffit de lire le rapport pour comprendre. Il contient 22 propositions pour changer de modèle ! Pourtant, pour ce qui est de notre modèle, les sondages prouvent que 69% des Français y sont attachés, 85% le jugent utile et 72% en sont satisfaits.

Face à ces attaques, les agents ont besoin d'un syndicalisme fort et déterminé. Force Ouvrière est en première ligne dans le combat pour la défense de l'intérêt des agents. Rappelons par exemple que, quand certains se targuaient de voter pour le protocole PPCR, Force Ouvrière se battait pour le dégel du point d'indice et l'augmentation générale des salaires. Les agents ont compris qu'avec PPCR, ils avaient été victimes d'une supercherie mais il est trop tard.

Merci pour votre écoute

Syndicat National des Personnels Civils **Force Ouvrière** de la Gendarmerie
Région de gendarmerie de Midi-Pyrénées
Caserne Courrège
202 avenue Jean-Rieux
31055 Toulouse cedex 4